

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-139 du 26 juin 2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt six juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER.

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE.

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS.

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES.

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY.

M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ.

### **Objet : Montée en débit du territoire – Marché des 10 communes – Avenant N° 1**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le marché passé avec la Société F.M. PROJET pour assurer la montée en débit des communes d'AYETTE – BULLECOURT – CHERISY – COURCELLES-LE-COMTE – ECOUST-ST-MEIN – FONTAINE-LES-CROISILLES – HAMELINCOURT – MOYENNEVILLE – NOREUIL et ST LEGER.

Dans le cadre de cette opération, il ressort de l'étude technique réalisée par la Société FM PROJET, validée par les services d'ORANGE, la nécessité de modifier la classe des armoires de répartition des communes de BULLECOURT et de ST LEGER qui avait été initialement sous dimensionnée.

Monsieur le Président précise que la Commune de BULLECOURT passerait d'un répartiteur de Classe 1 à un répartiteur de Classe 2 comptant de 100 à 200 lignes et que la commune de ST LEGER passerait d'une armoire de Classe 2 à une armoire de Classe 3 comptant de 200 à 300 lignes afin de tenir compte des possibilités d'évolution et de développement de la téléphonie dans ces deux communes.

Par ailleurs et afin de préparer l'opération de montée en débit des 31 communes, Monsieur le Président précise qu'il est également nécessaire de redimensionner le fourreau de collecte partant de l'armoire de répartition de BUCQUOY pour tenir compte du déploiement qui sera effectué vers la Commune d'ABLAINZEVILLE, dans un deuxième temps.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été estimé à un montant de 13 645 € HT représentant une augmentation de la masse du marché de 1,52 %.

Le montant du marché corrigé s'élève donc à la somme de 911 602,00 € HT, soit un montant TTC de 1 093 934,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'avenant N° 1 au marché de montée en débit des 10 communes du territoire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité,
- de solliciter de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le visa du contrôle des services administratifs de l'Etat sur les différentes pièces de ce marché.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 juin 2014 et transmission  
en Préfecture le 26 juin 2014  
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

The image shows a circular seal for the 'Communauté de Communes du Sud Artois' with a blue ink signature over it. The text 'Le Président,' is positioned above the seal, and 'Jean-Jacques COTTEL.' is positioned below it.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 02 OCT. 2014



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° .....<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUDARTOIS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

FMPROJET

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Mise en œuvre et maintenance d'infrastructures de télécommunications pour la création de 10 « Points de Raccordements Mutualisés », sur le territoire de la Communauté de Communes du Sudartois.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 23 janvier 2014

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 210 jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 897 967,00€
- Montant TTC : 1 077 560,40€

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.



## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Deux points viennent dans cet avenant.

- Le CCTP prévoit le raccordement de deux PRM supplémentaires sur le NRA de Bucquoy (CCTP page8). La collecte optique a donc été redimensionnée dans ce sens (plan ci-joint).
- La consultation publique indique les SR concernés par le projet avec le nombre de ligne et donc la classe concerné .Après le retour de la commande de faisabilité sur la DIVOP (Annexe 2BIS ci-joint), on s'aperçoit avec le tableau ci-dessous que le nombre de ligne sur les SR de Bullecourt et Saint-léger n'est pas juste par rapport à leur classe.  
Bullecourt est passé de la classe 1 à la classe 2 et Saint léger de la classe 2 à la classe 3

Communes	Nombres de Lignes	Classe
AYETTE	134	≥100 LP et <200 LP
<b>BULLECOURT</b>	<b>94</b>	<b>≥100 LP et &lt;200 LP</b>
CHERISY	110	≥100 LP et <200 LP
COURCELLES-LE-COMTE	175	≥100 LP et <200 LP
ECOUST-SAINT-MEIN	200	≥ 200 LP et <300 LP
FONTAINE-LES-CROISILLES	115	≥100 LP et <200 LP
HAMELINCOURT	104	≥100 LP et <200 LP
MOYENNEVILLE	116	≥100 LP et <200 LP
NOREUIL	57	<100 LP
<b>SAINT. LEGER</b>	<b>164</b>	<b>≥ 200 LP et &lt;300 LP</b>

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 645€
- Montant TTC : 16 374€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.52%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 911 612€
- Montant TTC : 1 093 934,4€

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Francis Toukornen, Gérant	Bègles, le 3/8/14	 Opérateur - Aménageur de Réseaux de Communications Electroniques 120, Av. de Marichal, Cedex - 33130 BÈGLES Tél.: 05 57 35 97 34 - Fax : 05 56 85 61 53

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ...BARAUNES... , le ...1<sup>er</sup> juillet 2014

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 02 OCT. 2014

Pour le Président,

Par délégation

le Vice Président

Bruno DUBREUIL





## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Avenant N° 1

Affaire suivie par: **Xavier KRAWCZYK**

Date: **3 juin 2014**

Nom Fournisseur: **CCSA**

Contact: **Sébastien Burgeat**

Adresse: **5, Rue Neuve BP 5002**

mail: [sburgeat@cc-sudartois.fr](mailto:sburgeat@cc-sudartois.fr)

Code postal: **62452 Bapaume Cedex**

Téléphone: **03 21 59 17 17**

mobile: **06 43 34 23 62**

Item	DESCRIPTION / LIEU	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total H.T
1	Plus Value de Bullecourt	u	1,000	5065	5 065,00 €
1	Plus Value de Saint Léger	u	1,000	6960	6 960,00 €
1	Raccordement 48 FO ( Raccordement de 24 Fo supplémentaire)	u	1,000	300	300,00 €
0	Redimensionnement collecte optique 24 FO (Facturation 12 Fo supplémentaire)	m	4 200,000	0,2	840,00 €
1	Redimensionnement collecte optique 48 FO (facturation 24Fo supplémentaire)	m	1 200,000	0,4	480,00 €
<b>Total H.T.</b>					<b>13 645,00 €</b>
TVA 20,0%					2 729,00 €
<b>Total T.T.C.</b>					<b>16 374,00 €</b>



A SAPAUME, le 15 juillet 2014

Pour le Président,

Pour délégation

le Vice Président

Bureau DUVSRO





# Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM de FRANCE TELECOM

## 1. Description sommaire du projet de montée en débit

L'accès au haut débit est devenu un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires. La Communauté de Communes du Sud Artois est déjà intervenue afin de résorber les zones d'ombre ADSL de son territoire. Aujourd'hui elle souhaite intervenir en matière de montée en débit ADSL des lignes ayant un débit d'accès faible. L'objectif de la collectivité est à la fois de délivrer des services plus performants et nouveaux aux citoyens et de renforcer son attractivité.

En matière de Très Haut Débit, la Communauté de Communes ne semble pas faire partie du périmètre de l'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements (AMII), lancé par le Gouvernement dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

La Collectivité souhaite de ce fait régler les problèmes de condition d'accès à Internet rencontrés dans des délais les plus courts afin que les services Triple Play soient accessibles par l'ensemble des usagers présents sur le territoire.

Dans le cadre de l'offre Points de Raccordements Mutualisés de France Télécom / Orange, les critères complémentaires d'éligibilités des Sous Répartiteurs nous contraignent à effectuer une consultation formelle des opérateurs afin de connaître les intentions de démarrage effectif des déploiements de réseaux Très Haut Débit en fibre optique.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser si de tels déploiements sont prévus et s'effectueront sur le périmètre de la Communauté de Communes, et plus précisément sur la zone d'emprise des sous répartiteurs repris ci-après, avant le 12 Août 2016 (soit dans un délai de 36 mois maximum).

## 2. Sous répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

SR 1ER NIV	CLE NRA	CODE NRA	CODE COMMUNE CLIENT	LIBELLE COMMUNE CLIENT	TOTAL LP
62080BAP301SRP/301	62080BAP	BAP	62776	SAPIGNIES	76
62080BAP303SRP/303	62080BAP	BAP	62121	BEUGNATRE	50
62080BAP306SRP/306	62080BAP	BAP	62708	RIENCOURT-LES-BAPAUME	19
62080BAP307SRP/307	62080BAP	BAP	62079	BANCOURT	52
62080BAP308SRP/308	62080BAP	BAP	62353	FREMICOURT	116
62080BAP317SRP/317	62080BAP	BAP	62515	LIGNY-THILLOY	92
62080BAP319SRP/319	62080BAP	BAP	62777	LE SARS	63
62080BAP320SRP/320	62080BAP	BAP	62561	MARTINPUICH	80
62080BAP321SRP/321	62080BAP	BAP	62387	GREVILLERS	140
62080BAP323SRP/323	62080BAP	BAP	62131	BIHUCOURT	119



62080BAP324SRP/324	62080BAP	BAP	62103	BEHAGNIES	63
62080BAP325SRP/325	62080BAP	BAP	62005	ACHIET-LE-GRAND	435
62080BAP328SRP/328	62080BAP	BAP	62876	WARLENCOURT-EAUCOURT	51
62080BAP329SRP/329	62080BAP	BAP	62326	FAVREUIL	81
62080BAP330SRP/330	62080BAP	BAP	62515	LIGNY-THILLOY	112
62117BTC401SRP/401	62117BTC	BTC	62840	VELU	63
62117BTC403SRP/403	62117BTC	BTC	62608	NEUVILLE-BOURJONVAL	79
62117BTC404SRP/404	62117BTC	BTC	62572	METZ-EN-COUTURE	243
62117BTC406SRP/406	62117BTC	BTC	62909	YTRES	155
62117BTC407SRP/407	62117BTC	BTC	62189	BUS	65
62117BTC408SRP/408	62117BTC	BTC	62410	HAPLINCOURT	81
62117BTC411SRP/411	62117BTC	BTC	62493	LEBUCQUIERE	105
62147BSS455SRP/455	62147BSS	BSS	62597	MOYENNEVILLE	116
62147BSS456SRP/456	62147BSS	BSS	62406	HAMELINCOURT	104
62181BUC326SRP/326	62181BUC	BUC	62006	ACHIET-LE-PETIT	131
62181BUC451SRP/451	62181BUC	BUC	62068	AYETTE	134
62181BUC452SRP/452	62181BUC	BUC	62272	DOUCHY-LES-AYETTE	120
62181BUC457SRP/457	62181BUC	BUC	62002	ABLAINZEVILLE	84
62181BUC458SRP/458	62181BUC	BUC	62248	COURCELLES-LE-COMTE	175
62181BUC464SRP/464	62181BUC	BUC	62181	BUCQUOY	43
62259CRO608SRP/608	62259CRO	CRO	62754	SAINT. LEGER	164
62259CRO609SRP/609	62259CRO	CRO	62285	ECOUST-SAINT-MEIN	200
62259CRO610SRP/610	62259CRO	CRO	62185	BULLECOURT	94
62259CRO611SRP/611	62259CRO	CRO	62619	NOREUIL	57
62440HER440SRP/440	62440HER	HER	62096	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	223
62440HER446SRP/446	62440HER	HER	62421	HAVRINCOURT	163
62829LTY311SRP/311	62829LTY	LTY	62093	BEAULENCOURT	96
62829LTY312SRP/312	62829LTY	LTY	62855	VILLERS-AU-FLOS	87
62829LTY316SRP/316	62829LTY	LTY	62715	ROCQUIGNY	123
62829LTY331SRP/331	62829LTY	LTY	62593	MORVAL	39
62839VAU410SRP/410	62839VAU	VAU	62591	MORCHIES	88
62864VIS603SRP/603	62864VIS	VIS	62223	CHERISY	110
62864VIS606SRP/606	62864VIS	VIS	62343	FONTAINE-LES-CROISILLES	115

### 3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Vous êtes invité à communiquer vos intentions de déploiement de réseaux à Très Haut Débit en fibre optique qui seront effectivement démarrés dans les 36 mois suivant la clôture de la présente consultation concernant la zone arrière de sous répartition du sous répartiteur concerné par le projet de montée en débit.

Pour cela, dans le cas où vous envisagez effectivement un déploiement FTTH, il est vous demandé de compléter le tableau suivant pour la zone ou les zones de sous répartition identifiée(s) et

concernée(s) par vos intentions de déploiement de réseaux à Très Haut Débit en fibre optique.

**Zone arrière de sous répartition concernée : (clé SR)**

Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Vous êtes également invité à fournir le plan d'affaires ou de financement de votre projet de déploiement de réseaux à Très Haut Débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de vos intentions de déploiement).

A défaut de communication, pour la date du 12 Août 2013 à 12h00, des éléments demandés ci-dessus, il sera considéré qu'aucun déploiement de réseau Très Haut Débit en fibre optique n'aura lieu sur le périmètre visé par la présente consultation moins de 36 mois après la clôture de celle-ci laissant libre la collectivité d'intervenir pour mettre en place des solutions techniques lui permettant d'atteindre ses objectifs de couverture en haut débit sur la zone d'emprise considérée.

#### 4. Modalités de réponse

La date limite de remise des offres est fixée au 12 Août 2013 à 12h00 au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit  
NE PAS OUVRIR**

Les offres seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal à :

Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Sud Artois  
5 rue Neuve - B.P. 50002  
62452 BAPAUME CEDEX

ou déposées au siège de la Communauté de Communes aux horaires suivants : 8h30-12h30 et 13h30-17h00, contre un certificat de dépôt.

**Renseignements techniques complémentaires :**

- Monsieur Sébastien Burgeat - Email : [sburgeat@cc-bapaume.fr](mailto:sburgeat@cc-bapaume.fr) - Tél. : 03.21.59.17.17

*Pour le Président,*

*Par délégation*

*le Vice-Président*

*Bruno DUVERGE*



Certains sous répartiteurs rattachés au NRA d'origine de Bucquoy n'ont pas été pris en compte dans le marché déjà lancé car ils n'appartenaient pas à l'époque au périmètre de la CC Sud Arrageois.

Il s'agit des sous répartiteurs suivant :

BUC464 / Bucquoy

BUC326 / Achiet-le-petit

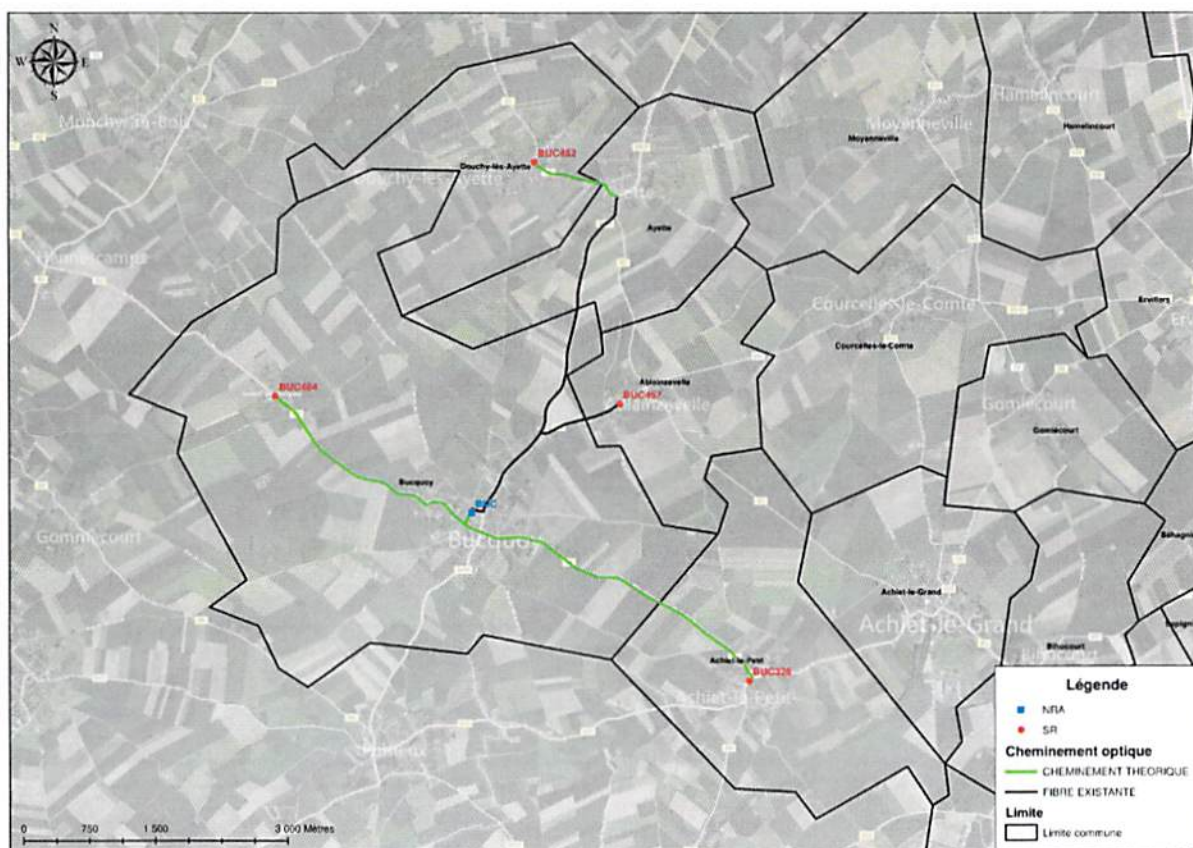
BUC457 / Ablainzevelle

BUC452 / Douchy-les-Ayette

Ces 4 sous-répartiteurs font donc partie de la liste des 33 sous-répartiteurs à intégrer dans le présent marché. Il est à remarquer que certains de ces sous-répartiteurs pourront s'appuyer sur l'infrastructure de collecte de la plaque 4 créée dans le cadre du marché déjà lancé (voir cartographie plaque 4 pour infrastructure déjà créée et existante). Le dimensionnement fibre sera adapté dans ce sens.

Les 6 plaques définies par l'étude (plaques 4 à 9) sont détaillées dans les cartographies suivantes .

#### Plaque 4 :



Pour le Président,  
Pour délégation  
de V. le Président,  
Bruno DUVREUX.



Signature manuscrite de Bruno Duvreux.



NRA



- Sous Répartiteur Orange
- Chambre Orange
- Réseaux Orange existant
- Génie Civil à construire

